



CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU 16 MARS 2023

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, le 16 mars 2023 à 19H00 à Fruges

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :

Mesdames et Messieurs Edmond ZABOROWSKI, Danièle DUHAMEL, Stéphane MILLAURIAUX, Nicole GUILBERT, Corinne CIOS, Chantal PERDRILLAT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Blanche-Marie GILLIOCQ, Francine BRASSEUR, Sabine BIZEUR, Jean Marie LUBRET, Fabrice PARPET, Pascal LEROY, Stéphanie QUIQUEMPOIX.

Avaient donné procuration : 2

Hélène BUICHE À Stéphane MILLAURIAUX, Mathis PRUVOST À Nicole GUILBERT.

Excusé (s) :

Absent (s) : 1

Monsieur Freddy BOURBIER.

Secrétaire de séance : Madame Danièle DUHAMEL

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu :

N° 2023-03-363 : Approbation du procès-verbal de la séance du 16 Février 2023

propose au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal attaché à la séance du Jeudi 16 Février 2023.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

Voix Pour : (Edmond ZABOROWSKI, Danièle DUHAMEL, Stéphane MILLAURIAUX, Nicole GUILBERT, Corinne CIOS, Chantal PERDRILLAT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Blanche-Marie GILLIOCQ, Francine BRASSEUR, Sabine BIZEUR, Hélène BUICHE, Mathis PRUVOST, Jean Marie LUBRET, Fabrice PARPET, Pascal LEROY, Stéphanie QUIQUEMPOIX)

Le conseil municipal,

- Adopte le procès-verbal verbal attaché à la séance du 16 Février 2023.

N° 2023-03-364 : Convention cadre Petites villes de demain valant Opération de Revitalisation Territoriale

M. Le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans le programme de l'Etat « Petites Villes de Demain », en tant que pôle-structurant de la Communauté de communes du Haut Pays en Montreuillois. Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans leur programme de revitalisation. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

Deux étapes administratives jalonnent ce programme :

-La signature d'une convention d'adhésion qui acte l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain. Cette convention d'adhésion a été signée le 12 Mai 2021 avec les signataires suivants : Commune de FRUGES, la Communauté de communes du Haut Pays en Montreuillois et l'Etat.

-La signature d'une convention-cadre, qui formalise le projet de territoire et vaut ORT (Opération de Revitalisation du Territoire), et qui permet, sur la base d'un diagnostic, d'une stratégie de revitalisation et d'un plan d'actions, de mobiliser les moyens des différents partenaires.

Entre la signature de la convention d'adhésion et la signature de la convention-cadre valant ORT, La commune a élaboré et formalisé un projet de territoire, basé sur un diagnostic, des orientations stratégiques et des actions localisées en centre-bourg. Cette démarche a permis de définir un périmètre d'intervention prioritaire sur la commune.

Les différents éléments sont exposés dans la convention-cadre d'ORT dont le projet est présenté en annexe.

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, afin de lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes. Le dispositif d'ORT crée ainsi des droits juridiques nouveaux pour les collectivités leur permettant de mener à bien leurs projets et il ne peut y avoir qu'une seule convention valant ORT par intercommunalité.

Les avantages concrets et immédiats de l'ORT confèrent des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques) ;
- favoriser la réhabilitation de l'habitat (accès prioritaire aux aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), éligibilité au Denormandie dans l'ancien) ;
- mieux maîtriser le foncier (droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux artisanaux) ;
- faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux (permis d'aménager, permis d'aménager multi-sites)

La convention d'ORT de la Communauté de communes du Haut Pays en Montreuillois est signée entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI), les communes labellisées Petites Villes de Demain, l'État et ses établissements publics, les partenaires.

La durée de la convention ORT est fixée sur une première période allant jusqu'à Mars 2026.

Mr le Maire propose de passer au vote.

Mme Quiquempoix demande si l'on vote sur la présentation du travail réalisé.

Mr le Maire lui confirme.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

à l'unanimité,

Voix Pour : (Edmond ZABOROWSKI, Danièle DUHAMEL, Stéphane MILLAURIAUX, Nicole GUILBERT, Corinne CIOS, Chantal PERDRILLAT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Blanche-Marie GILLIOCQ, Francine BRASSEUR, Sabine BIZEUR, Hélène BUICHE, Mathis PRUVOST, Jean Marie LUBRET, Fabrice PARPET, Pascal LEROY, Stéphanie QUIQUEMPOIX)

- Approuve le contenu de la convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), annexée à la présente délibération, qui expose le projet de territoire de la commune de FRUGES.

Mme Quiquempoix demande si l'on peut énumérer les fiches d'actions individuellement pour éventuellement faire part des remarques.

Mr le Maire commence par la fiche d'action n°1 : « Requalification urbaine de la route de Saint-Omer »

Mme Quiquempoix intervient par rapport au Syndicat des eaux qui a décidé de changer pour mettre du neuf à la place de l'ancien.

Nicole Guilbert intervient en indiquant qu'ils vont refaire le réseau de cette route afin que tout soit à neuf pour éviter en cas de fuite de recasser la nouvelle route, elle demande à Mr Lagache la confirmation de ces dires.

Mr Lagache affirme ces informations.

Mr Lubret précise qu'il y a énormément de branchements au plomb.

Mme Quiquempoix s'interroge car lors de la commission, il avait précisé qu'il n'avait pas le budget.

Mr Lagache précise qu'il va falloir en trouver, qu'ils n'ont pas le choix.

Mr Lubret demande concernant le scénario d'impact budgétaire, est-ce que vous avez des options ou c'est seulement une présentation ?

Mr le Maire précise que c'est seulement une présentation.

Mr Parpet intervient en disant que c'est quand même le début en Juin 2023 donc c'est demain quoi.

Chantal Perdrillat précise que ce sera mis dans le budget.

Mr le Maire passe à la fiche action n°2 : « Requalification d'un ilot dégradé par la création d'un tiers lieu ludo-culturel, gare routière, réhabilitation urbaine des voiries attenantes ».

Chantal Perdrillat demande si c'est à Leader Price.

Mr le Maire lui confirme et précise que cet endroit n'a jamais été arrêté, malgré qu'il ait tenté de faire avancer le projet médiathèque avec un autre site mais ce n'est pas plus mal que l'on revienne à l'endroit de départ.

Mr le Maire enchaîne la description de la fiche.

Stéphanie Quiquempoix s'interroge sur le montant global de l'opération qui s'élève quand même à 8 millions d'Euros et trouve que cela fait énorme pour la culture. Elle a toujours dit « la culture, oui, mais pas à n'importe quel prix » et elle trouve, que là, le montant est énorme alors qu'on aurait pu avoir la possibilité de faire un agrandissement de la salle des fêtes avec un coût divisé par 2. De ce fait, elle aurait été à côté de la salle des fêtes sur le terrain de foot.

Nicole Guilbert intervient en disant que les 8,4 Millions ne sont pas que pour la médiathèque, ils sont également pour la Rue Blondel, la rue de la gare et aussi la gare routière.

Stéphanie Quinquempoix reste sur ses positions que cela coûte très cher.

Chantal Perdrillat intervient en disant que le terrain de foot qui est là, ça aide quand même les écoles.

Stéphanie Quiquempoix précise que les écoles s'en servent comme piste pour leur cross et pas pour autre chose, les élèves ne jouent pas au foot sur le terrain. Cela aurait coûté beaucoup moins cher de créer un nouveau stade en haut.

Mr le Maire précise que cette option n'a finalement pas été retenue, il était convaincu sur le coup mais après il a fait marche arrière, parce que le stade du bas est historique et lorsqu'il y a un match de football, on sent l'ambiance dans Fruges, et lui-même habitant rue de la Gare à envie de s'y rendre.

Stéphanie Quiquempoix indique qu'avec tous les incidents qu'il y eut, le stade n'est pas aux normes.

Nicole Guilbert intervient en précisant que ce serait dommage d'enlever une grande surface verte alors que dans l'année on peut en avoir besoin pour des fêtes. Elle n'est pas sûre que les Frugeois soient d'accord qu'on démolisse une salle des fêtes qui nous a coûté quelques millions.

Stéphanie quiquempoix intervient en précisant qu'il n'était pas question de démolition mais de ré agencement.

Non, pas de démolition reprend Nicole Guilbert mais il fallait en casser une bonne partie et refaire à peu près toutes les pièces, il fallait étendre sur le terrain de foot, dévier la rivière, donc pas sûr que la police des eaux soit d'accord. Ce terrain de foot, les Frugeois l'aiment bien, les petits ne montent pas là-haut, donc ils l'apprécient, donc démonter une tribune ! Et concernant la salle des fêtes, tout le monde nous dit que c'est la plus belle du département alors casser un outil qui est super beau. Nous dire qu'il n'y a pas de fenêtre dans la salle des fêtes, cela m'a outré car c'est normal puisque qu'elle est conçue également pour le cinéma et le théâtre. Et le point positif, c'est que le Président de la Communauté de Communes, nous a dit qu'il se mettait avec nous, qu'il avait changé d'avis, ce qui est très très bien car on va avoir la maison des habitants d'un côté et l'école de musique de l'autre. Cela peut faire un peu d'économie à être ensemble et ainsi donner à notre jeunesse un peu de culture, d'avoir ce parc et cette gare routière. D'un autre côté je pense que les gens nous auraient peut-être pris pour des fous puisqu'ils veulent casser une salle que tout le monde nous envie dans le département. Il y a des réunions du département qui s'organisent ici et ne sont font pas ailleurs.

Stéphanie Quiquempoix dit qu'elle a osé pousser la porte du bureau de Mr Paul Berrier et vu les plans, il ne parlait pas de casser la salle des fêtes, il parlait simplement de recréer une cloison au niveau de la grande salle pour ouvrir sur l'extérieur avec la moyenne salle sur le côté, la salle de cinéma aurait été située à côté.

Nicole GUILBERT rappelle que Mme QUIQUEMPOIX qui assistait à la réunion de l'étude stratégique, est partie juste au moment où les plans nous ont été montrés ; ils nous ont dit attention cela va être un Kit, il faut l'encastrier et casser une partie de la toiture et faire pas mal de choses, ils prévoyaient de refaire la grande salle qu'ils ne trouvaient pas terrible.

Stéphanie Quiquempoix précise qu'ils auraient modifiée et que cela aurait coûté deux fois moins cher mais bon après c'est leur choix.

Fabrice Parpet demande concernant le financement, c'est vrai qu'en lisant les fiches d'actions, si on cumule tous les emprunts qu'on doit réaliser...

Chantal Perdrillat intervient en précisant que cela ne se fera pas dans la même année.

Fabrice Parpet reprend la parole en disant que néanmoins on parle de plusieurs dizaines de millions d'euros.

Mr le Maire intervient en disant que ce ne sont pas des dizaines de millions d'euros.

Fabrice Parpet se reprend, c'est vrai pas des dizaines de millions d'euros puisque que ce sont 8 à 10 Millions. Mais pour une petite ville comme la nôtre, pour le futur cela peut être très impactant, on ne sait pas comment on pourra gérer le futur peu importe quelle équipe sera là dans le futur. Est-ce que tu n'as pas peur (à M. Le Maire), même si ce sont tes projets ? Personnellement je trouve que cela est très impactant pour notre petite ville.

Nicole Guilbert intervient en disant que l'on a été retenu « petites villes de demain », c'est une très grande chance, on doit présenter des fiches d'actions en sous-préfecture, cela doit être signé pour l'O.R.T, c'est une obligation. Il est évident que toutes les fiches qui ont été présentées là, ne pourront pas toutes être faites. Etant « petite ville de demain, on doit présenter des fiches avec un très beau travail, nous avons présenté les places avec un projet verdoyant car cela coutait moins

cher. Mais ce n'est pas subventionné, car ce n'est pas dans le programme de « petites villes de demain ». « petites villes de demain » c'est faire passer notre dossier en hauteur et être ambitieux, lors de la réunion avec les services du Département et de la Sous-préfecture, on nous a dit qu'il fallait embellir la ville et mettre de la verdure, il fallait donner envie aux gens de venir. Les fiches actions sont faites pour permettre la signature de l'O.R.T. Il n'est pas dit que tout va être fait. Ce sont des choses qui peuvent être faites dans 10, 15, 20 ans.

Là, c'est un dossier que l'on doit faire passer pour la signature de la convention O.R.T. car les fiches sont attendues en urgence et que dans 10 ans ce sera tel ou tel conseil municipal. Ce seront les élus qui seront là qui décideront de faire ou pas les projets.

Corinne Cios intervient en précisant que l'on ne peut pas mettre dans ce type de convention un petit projet, comme sur Montreuil, Hesdin.... Les priorités ne sont pas les mêmes mais c'est du même acabit sauf que tout ne sera pas fait, vous ne pouvez pas prétendre à une convention « petites villes de demain » avec des projets de 500 000 €.

Jean Marie Lubret dit qu'en quelque sorte on écrit au père Noël !

Nicole Guilbert espère que ce père Noël nous apportera beaucoup de subvention.

Corinne Cios poursuit en précisant qu'il faut bâtir quelque chose de concret avec un embellissement, et l'aménagement de la place que nous avons n'est pas assez ambitieux et apportera peu en qualité urbaine. Concernant la programmation, il est sûr que l'on ne va pas investir en 3 ou 4 ans près de 15 Millions d'Euros.

Fabrice Parpet est bien content de l'entendre dire parce que vous empruntez, on vous obligera par rapport à toute la population ça c'est aussi important. Néanmoins vous allez partir sur quelque chose, vous nous présentez 10 fiches d'actions c'est vrai que nous on veut avoir une orientation à donner sur cela.

Nicole Guilbert précise qu'il y aura des commissions à chaque fois, par exemple pour les places on fera une commission et tout sera voté au fur et à mesure. C'est sûr que l'on va en retenir des fiches actions sinon cela ne sert à rien d'être « petites villes de demain », nous étions tous content d'être « petites villes de demain » car il faut dire la chance qu'on a d'y être et c'est passer comme disait Jean-Marie, par-dessus tout le monde, et d'être subventionné à fond. C'est maintenant ou jamais de faire des projets parce l'on sait que maintenant on est « prioritaire ». Cela ne veut pas dire que si c'est inscrit 8,4 Millions sur le site du leader price, que l'on va vraiment dépenser cette somme, on va attendre.

Jean Marie Lubret a cru comprendre l'autre jour à la Communauté de Commune que Mr Berrier qui a préparé ses documents n'est plus dans nos murs, il ne pouvait pas être là aujourd'hui pour nous présenter ce document là ?

Mr le Maire indique qu'il n'est pas là, il a pris une journée de congés.

Stéphanie Quiquempoix précise, en tous cas qu'il n'a pas quitté le bateau comme vous l'aviez dit.

Mr le Maire précise qu'il n'avait pas dit cela.

Stéphanie Quiquempoix insiste en disant que si, vous l'avez dit et avez même sous-entendu qu'il allait démissionner. De surcroît je suis désolée mais c'est de la diffamation publique que vous avez faite en Conseil communautaire.

Mr le Maire indique que Mr Berrier l'a évoqué.

Stéphanie Quiquempoix affirme qu'il n'a pas été les mains dans les poches à la Sous-Préfecture, vous ne pouvez pas dire cela car vous n'y étiez pas.

Mr le Maire précise qu'il a eu des retours et qu'il regrette d'avoir dit ça car il se doutait que quelqu'un allait se servir de ses propos.

Nicole Guilbert dit qu'il n'avait pas de fiches d'actions.

Stéphanie Quiquempoix précise, pour quelqu'un qui serait arrivé les mains dans les poches, ce qui n'était pas le cas, il a quand même tenu la réunion pendant 2 heures sur ses présentations, certes ce n'est pas ce que le sous-préfet attendait mais il y a eu un manque de dialogue, et chacun à ses responsabilités, Paul Berrier a peut-être ses responsabilités mais vous aussi en tant qu'élus, c'est facile de taper sur le dos des gens quand ils ne sont pas là.

Mr le Maire précise que personnellement cela lui a posé problème.

Stéphanie Quiquempoix lui demande s'il croit que c'était le lieu de le faire en communauté de communes devant tout le monde !

Mr le Maire s'accorde à dire que non et qu'il le regrette.

Stéphanie Quiquempoix dit que cela fait plaisir à l'entendre car si vous traitez tous les salariés comme vous le traitez.....

Mr le Maire intervient en précisant qu'il a déjà eu des salariés sous sa coupe et il n'a jamais traité les gens comme ça.

Stéphanie Quiquempoix dit alors votre langue a fourché.

Mr le Maire passe à la fiche action n°3 : « Requalification urbaine du cœur de ville »

Chantal Perdrillat intervient pour dire que sur le document, il y est noté que dans la case des dépenses prévisionnelles/définitif « Communauté de Communes : 2 500 000€ », elle pense que c'est une erreur.

Michel Campion précise que « oui c'est une erreur et c'est à enlever ».

Chantal Perdrillat demande si cela est le projet de places présenté par l'architecte du cabinet PETROLE.

Mr le Maire confirme.

Stéphanie Quiquempoix ne comprend pas car on avait eu un conseil municipal, où vous avez voté pour le projet de Viale donc normalement ça aurait dû être le projet de Viale !

Danièle Duhamel intervient pour dire qu'initialement oui mais au final la version présentée n'est pas subventionnable.

Nicole Guilbert précise qu'elle l'a dit tout à l'heure, il est passé en sous-préfecture, ce n'est pas assez par rapport au projet de « petites villes de demain », il faut vraiment un gros projet.

Stéphanie Quiquempoix dit qu'il est en fiche d'action n°3 mais il n'y sera pas ?

Nicole Guilbert insiste pour dire qu'il y sera car c'est un projet qui met en valeur l'entrée de Fruges.

Stéphanie Quiquempoix s'étonne lorsque l'on regarde le projet avec la localisation là.

Nicole Guilbert précise que la fiche n°3 c'est vraiment la fiche pour « petites villes de demain » pour mettre en valeur l'entrée de Fruges, ce qui a été souligné par les services de l'Etat, donc les places on va y travailler et du coup on ne prend pas le projet cabinet Viale, la fiche mais le projet présenté avec l'étude stratégique.

Stéphanie Quiquempoix s'interrogeait car en conseil municipal, on avait voté pour le cabinet Viale. Donc elle comprend mieux avec le déplacement du monument aux morts.

Mr le Maire intervient car il n'est pas question de bouger le monument aux morts même s'il est dans les croquis, le principal sur ce document c'est la déviation de la Départementale.

Nicole Guilbert reprécise que ces documents là, c'est pour envoyer en Préfecture afin de faire signer l'O.R.T, mais qu'ils seront revus en commissions lorsque l'on va faire les places.

Stéphanie Quiquempoix s'interroge sur le fait de savoir si vous en avez parlé en bureau municipal ?

Nicole Guilbert la rassure, nous en avons bien parlé en bureau.

Stéphanie Quiquempoix leur signale que lors de RDV à la préfecture, aucune discussion n'avait eu lieu en bureau.

Nicole Guilbert précise qu'à ce moment-là, nous n'avions pas les fiches d'actions, Michel s'y est mis absolument pendant une semaine avant le conseil communautaire.

Stéphanie Quiquempoix dit être contente qu'il y ait un travail en bureau sur « petites villes de demain ».

Mr le Maire précise : et sur d'autres choses aussi.

Jean-Marie Lubret ne comprend pas : qu'est-ce que vous appelez « regrouper les 2 places du Général de Gaulle ? »

Nicole Guilbert réexplique : c'est un projet, ce n'est pas définitif pour pas que l'on dise, vous m'aviez dit cela il y a quelques mois et on rechange, il y aura une commission pour ça. Là pour l'instant ce projet plaît énormément aux services de l'Etat, c'est par exemple la 928 qui va être un peu déviée à partir du stop de la mairie en face vers l'autre place (là où il y a le crédit agricole) c'est Mr Gérardi qui nous l'avait expliquée, elle serait un peu déviée sur cette place et repartirait un peu sur la friterie et on aurait des places complètement rectangulaires, ainsi qu'un très grand parvis. Mais il n'y a pas d'inquiétude on fera des commissions pour retravailler chaque fiche.

Corinne Cios précise que ce n'est pas parce qu'il y a un arbre à cet endroit sur le document que forcément il sera vraiment à cette place là.

Mr le Maire passe à la fiche action n°4 : « Réaménagement spatial de l'école Danielle Mitterrand »

Corinne Cios intervient par rapport à l'école, mise à part la réhabilitation ou plutôt la rénovation de l'école, c'est surtout un accès plus direct au jardin public tout en laissant ce dernier ouvert à tous et en cassant les garages pour qu'il y ait lien direct. Il y a nécessité de réhabiliter ce grand bâtiment de 3 étages où l'on ne pourra jamais mettre les petits car c'est compliqué de monter des petits de 2 ans à l'étage. Maintenant ils ne font plus de bâtiments étagés pour les écoles.

Chantal Perdrillat précise qu'autrefois ce bâtiment était prévu pour un collège avec internat d'où l'étage existant.

Corinne CIOS précise que c'est pour ça qu'ils sont obligés de mettre les grands à l'étage. Il n'y a pas beaucoup de possibilité de bouger trop les classes actuellement.

Stéphanie Quiquempoix précise que oui pour le jardin public, ce sera plus pratique d'avoir un accès par les garages plutôt que de le faire par la maison de Mr Boudenoot où il y a des marches c'est vrai qu'il y a beaucoup de mamans avec les poussettes et ça abîme le lieu.

Nicole Guilbert précise que Mr Gérardi, dans son projet, parlait de racheter des garages dans la rue du four, de les casser et ainsi faire une entrée au jardin directement sur l'école.

Corinne Cios invoque l'accès par la bibliothèque qui est assez dangereux malgré le feu tricolore.

Jean-marie Lubret revient sur l'école car depuis 20 ans les municipalités successives mettent beaucoup d'argent dans cette école, chaque année on y fait quelque chose et cela ne va pas très loin. Elle n'est pas très pratique avec trois ouvertures. C'est une discussion que j'avais eu avec Michel Campion, pourquoi ne pas refaire une école complètement, car chaque année on y met des frais autour, c'est cher, ce serait peut-être le remboursement d'un début de prêt. C'est une réflexion à avoir sur la globalité et pas refaire des petits pansements. Cela fait beaucoup d'entrées, il y en a 4 et tout le monde entre de partout. On ne voit également pas qu'il y a une belle école dans Fruges.

Corinne Cios demande si la meilleure solution ne serait pas de raser l'école actuelle.

Jean-Marie Lubret propose de revoir sa localisation éventuellement et la refaire bien, car on refait toujours des pansements comme nous avons fait, ainsi que mes prédécesseurs mais on reste toujours sur quelque chose d'ancien et inadapté.

Stéphane Millauriaux pose la question de savoir où l'implanter ?

Jean-Marie Lubret propose d'y réfléchir, c'est un sujet d'avenir car on a une école pour 221 élèves donc elle mériterait d'être vue, si vous passez devant le collège vous voyez que c'est un collège public, comme devant St Bertuphe.

Mr le Maire intervient pour préciser que si on passe dans la rue du four, on voit que c'est une école.

Stéphanie Quiquempoix propose d'enlever la peinture orange sur la façade qui n'est pas très jolie.

Fabrice Parpet évoque le budget de 2,5 millions.

Mr le Maire précise que ce n'est pas pour tout de suite et que l'on reverra les fiches actions plus tard.

Mr le Maire passe à la fiche action n°5 : « Achats immobiliers en vue de densifier le commerce »

Chantal Perdrillat évoque la réunion qu'ils ont eu avec la CCI, c'était très intéressant mais il faudrait un peu de publicité pour dire de quoi nous avons besoin.

Danièle Duhamel précise qu'avec la chambre de commerce, en résumé, en centre-ville, nous n'avons pas de préconisation en alimentaire compte tenu qu'il y a le Leclerc qui est en train de se construire, par contre il est conseillé d'aller chercher sur les secteurs de la coiffure, en salon de beauté et en restauration, il y a aussi des enseignes de types solderie comme Action ou Kandy (que l'on possède déjà), et aussi un magasin d'habillement qui pourrait faire un peu de chaussures, accessoires (Bijoux fantaisies, un deuxième commerce de ce type qui marche bien), une salle de sport de Fitness de petite taille, ce sont des conseils, on est obligé de suivre. Des pas de porte qui pourraient être rachetés par la commune et être équipés pour être proposés en location par exemple pour un salon de coiffure ou un salon de beauté ou autre chose. Cela permettrait d'attirer d'autres commerces dans le centre-ville.

Mr le Maire précise que Chantal a raison c'était une réunion très intéressante.

Mr le Maire passe à la fiche action n°6 : « Signalétique et mobilités actives »

Nicole Guilbert prend la parole pour expliquer ce qui va être fait et indique que ce sera fait assez vite, c'est pour remplacer tous les panneaux de signalisation de tous les commerces, enlever ceux qui n'existent plus, indiquer les nouveaux, bien remettre la signalétique de la ville. Elle pense que se sera fait cette année.

Mr le Maire indique qu'il était question aussi d'un métro-minuto, c'est pour les piétons, ça leur sert à savoir à combien de temps ils disposent afin d'aller à tel ou tel commerce.

Chantal Perdrillat pose la question de savoir si c'est vraiment utile à Fruges. Cela n'a aucune valeur.

Nicole Guilbert indique qu'ils en ont parlé et que cela ne servait à rien et que c'était de l'argent gaspillé à rien, car tout est concentré. On va rester sur le basique.

Mr le Maire passe à la fiche action n°7 : « Opération Générale pour l'amélioration des façades »

Chantal Perdrillat intervient en disant qu'elle n'est pas contre le ravalement des façades mais il faut déjà résoudre le problème dans la rue des fontaines avec la maison qui s'écroule.

Mr le Maire propose de la faire démolir.

Chantal Perdrillat intercède en disant qu'il faut lui faire payer un droit de place tous les jours puisque l'on a été obligé de mettre des barrières et du coup on ne peut plus passer sur les trottoirs.

Nicole Guilbert demande si une procédure a été commencée.

Mr le Maire indique qu'elle est engagée, il a eu un avocat, il a eu le droit de travailler dessus.

Michel Champion va demander à Arnaud Hiette pour savoir où en est le dossier.
Chantal Perdrillat indique que normalement, il doit payer des indemnités de retard.

Mr le Maire va voir les procédures à faire afin de lui faire démolir la maison.

Chantal Perdrillat indique que l'on va demander à leurs voisins de refaire leurs façades alors qu'elle est propre mais cette maison reste telle quelle.

Jean-Marie Lubret propose une suggestion simple à faire en demandant une subvention municipale de 1 000 ou 2 000€ pour inciter les gens à le faire plus vite.

Nicole Guilbert indique que c'est ce qui est marqué dans le document. Puis elle informe que la communauté de communes donne des aides afin de le réaliser.

Corinne Cios demande, concernant les façades de la rue du Fort du Rietz, est-ce que cela va être nettoyé.

Nicole Guilbert l'informe que l'entreprise est passée nettoyer ces jours-ci.

Stéphanie Quiquempoix demande la certitude que ce soit les façades.

Stéphane Millauriaux lui confirme.

Danièle Duhamel indique aussi qu'ils devaient nettoyer le mobilier urbain qui était recouvert de boue.

Jean-Marie Lubret revient sur la fiche d'action n°5, quand vous dites que vous voulez reconstituer un patrimoine communal, lorsque vous avez utilisé le patrimoine que l'on a racheté pour faire le Leclerc, on a trouvé ça intéressant. Avez-vous déjà pensé à reconstituer un patrimoine foncier pour permettre d'urbaniser un prochain magasin ou autre chose ?

Nicole Guilbert intervient afin d'expliquer simplement qu'à chaque fois qu'il y a un droit de préemption, ils demandent en réunion de bureau et ce avant que cela ne passe en conseil municipal et avant que cela passe au notaire, savoir ce qui est vendu et combien, afin de savoir si la ville peut reprendre ou pas.

Jean-Marie Lubret indique qu'il y a une mise en relation entre les élus et la population et les affaires en cours afin de savoir si à tel endroit quelques investissements sont à faire, ou simplement telle ou telle personne qui vieillit et qui veut peut-être vendre un bien où l'on peut se positionner.

Mr le Maire est tout à fait d'accord.

Danièle Duhamel précise que nous avons la friche industrielle qui est l'ancien abattoir avec une surface assez importante, on peut réfléchir aussi à savoir si l'on a la possibilité qu'il y ait un magasin qui peut s'y implanter.

Ou Plusieurs, précise Chantal Perdrillat.

Danièle Duhamel propose aussi que l'on y fasse une petite zone commerciale mais pour l'instant la difficulté c'est de faire démonter l'abattoir qui fait 9 000 m².

Michel Champion précise qu'il a été totalement dépollué et il va être bientôt rétrocéder à la commune de Fruges. La communauté de Communes avait demandé des devis pour la démolition de l'ensemble, il y avait des devis à peu près de 130 000€. Pour l'instant, on ne peut faire qu'une zone commerciale ou artisanale parce que le classement au PLUI, c'est en zone économique. Le bien en l'état est estimé à 130 000€ pour les services du domaine.

Fabrice Parpet demande si cela aurait pu faire partie dans une fiche action.

Nicole Guilbert précise que non car cela n'est dans le périmètre de « petites villes de demain ».

Mr le Maire précise que comme dit Danièle Duhamel cela n'empêche pas d'y travailler.

Mr le Maire passe à la fiche action n°8 : « Lancement d'une nouvelle Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) »

Mr le Maire précise que cela ne concerne que la Communauté de communes

Mr le Maire passe à la fiche action n°9 : « Elaboration du plan de mobilité simplifié »

Mr le Maire précise que cela ne concerne que la Communauté de communes

Mr le Maire passe à la fiche action n°10 : « Création de locaux intercommunaux »

Mr le Maire précise que cela ne concerne que la Communauté de communes

Mr le Maire passe au programme d'actions ville de Fruges et Communauté de Communes du Haut Pays en Montreuillois »

Pas de commentaire.

Fabrice Parpet souhaite revenir en général sur le volet financier car lorsqu'on lui dit ce n'est pas pour maintenant et qu'il voit le calendrier 2023-2024, ce n'est pas dans 10 ans.

Mr le Maire précise que ce ne sont que des chiffres, et l'on verra ce que l'on peut mettre en place au fur et à mesure, ce n'est qu'un plan éventuel d'actions.

Corinne Cios précise que pour la rue de St Omer c'était déjà programmé pour 2023-2024. Elle précise que sur les fiches, on ne peut pas mettre 2050, sinon cela ne fonctionnera pas.

Par 14 Voix POUR, 0 CONTRE, 3 ABSTENTIONS (Messieurs Jean-Marie LUBRET et Fabrice PARPET, Madame Stéphanie QUIQUEMPOIX),

- Approuve le programme d'actions

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), annexée à la présente délibération.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Etabli à Fruges le 6 avril 2023

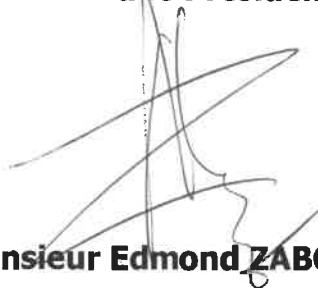
La secrétaire de séance



Madame Danièle DUHAMEL



Vu le Président



Monsieur Edmond ZABOROWSKI